

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Part des médias dans les données mobiles

Bruxelles, le 18 avril 2020 – L'IBPT publie une étude de Capgemini Invent sur la part estimée des médias dans les volumes et les revenus des données transmises sur les réseaux mobiles, au cours des 20 prochaines années. Réalisée à la demande du ministre des Télécommunications, M. Philippe De Backer, cette étude a pour but d'objectiver la répartition des revenus liés aux nouvelles bandes de fréquences désignées pour la 5G entre le niveau fédéral et les Communautés. Le pourcentage de médias dans le volume total de données mobiles est estimé à 4,9 % ou 17,8 %, en fonction de la définition utilisée pour le terme "médias". Au sein des revenus liés aux données mobiles, le pourcentage des médias est quant à lui estimé à 7,9 % ou 28,2 %.

Afin de permettre le déploiement de la 5G, les États membres de l'Union européenne doivent attribuer pour la fin 2020 deux nouvelles bandes de fréquences. La bande 3,6 GHz est considérée comme la bande de capacité la plus importante pour le déploiement de la 5G. Elle permet en effet d'envoyer une grande quantité de données à de nombreux objets connectés à proximité à des vitesses très élevées, avec une latence faible et une grande fiabilité. La bande 700 MHz est quant à elle considérée comme la bande de couverture pour la transmission de données sur de longues distances avec une meilleure couverture intérieure.

Ce n'est en effet qu'après la mise aux enchères des nouvelles bandes de fréquences que les opérateurs pourront déployer entièrement leurs réseaux 5G. Le processus d'attribution des droits d'utilisation est organisé par la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques (LCE). Dans la loi, les redevances uniques à payer pour ces ressources rares sont déterminées en fonction de la bande de fréquences à attribuer. En juillet 2018, le Conseil des ministres a adopté plusieurs projets de textes qui fixent les modalités de cette mise aux enchères multibande. Ces projets d'arrêtés et de réglementation sont bloqués faute d'accord au sein du Comité de concertation, qui rassemble l'État fédéral et les entités fédérées pour les décisions dans les matières où une concertation plus poussée est nécessaire.

En Belgique, les Communautés sont compétentes pour les services de médias audiovisuels (médias), tandis que l'État fédéral est compétent pour les autres formes de communications électroniques. L'IBPT est également régulateur des médias pour la région bilingue de Bruxelles-Capitale. Dans le prolongement de leurs compétences en matière de médias, les Communautés demandent une part du produit de la mise aux enchères multibande. Elles justifient cette demande en faisant référence à l'utilisation accrue des médias via les fréquences radioélectriques mobiles. Toutefois, la proportion exacte de l'utilisation des médias n'avait pas encore été identifiée à ce jour.

Pour faciliter la conclusion d'un accord entre les Communautés et l'État fédéral, le ministre des Télécommunications, M. Philippe De Backer, a demandé à l'IBPT de commander une étude auprès d'un consultant indépendant, afin de donner une base objective à la demande d'objectivation de l'utilisation des médias via les radiofréquences mobiles. L'étude publiée ce jour vise donc à estimer le volume et la valeur du spectre pouvant être reliés à la consommation de médias. Elle repose sur une analyse prospective, inédite et spécifique de la situation du marché belge des télécommunications au cours des

20 prochaines années. Pour ce faire, le bureau de consultance Capgemini Invent s'est basé sur des données collectées spécifiquement du côté de l'offre, auprès des opérateurs belges et du côté de la demande, auprès de consommateurs belges. Son objectif est d'évaluer l'évolution des volumes et des revenus liés aux données mobiles, tant pour les individus que pour les objets connectés. Les régulateurs des médias des trois communautés linguistiques ont été associés aux travaux, en particulier pour délimiter le périmètre des médias.

Au total, le pourcentage moyen pondéré de médias dans le volume de données mobiles (personnes et objets tant pour les consommateurs que pour le marché des entreprises) est estimé à 4,9 % ou 17,8 %, selon la définition que l'on donne au terme "médias". Au sein des revenus totaux liés aux données mobiles, le pourcentage moyen pondéré des médias est estimé à 7,9 % ou 28,2 %, selon la définition du terme "médias".

L'étude met en évidence que la création de valeur sera en grande partie liée au marché des objets connectés. La 5G rend en effet possible de nouvelles applications commerciales via les réseaux sans fil. Plus d'une centaine de cas d'utilisation ont été analysés dans l'étude, dans les secteurs tels que les villes intelligentes, l'énergie, les services publics, les soins de santé, la fabrication et les entrepôts, le transport, l'agriculture, la logistique, etc. Les secteurs "verticaux" générant le plus grand trafic de données seront l'automobile (véhicules autonomes), les secteurs de la fabrication et de l'entreposage (usines 2.0) et les villes intelligentes (smart cities). De nouvelles applications commerciales mobiles devraient voir le jour à partir de 2020. Elles ne devraient toutefois connaître une augmentation significative de leurs volumes qu'à partir de 2025.

L'étude souligne que la 5G devrait également permettre une hausse significative de la performance des réseaux mobiles. L'un des avantages concernera la vitesse de connexion, qui avoisinera celle des réseaux fixes. Elle permettra notamment un accès sans fil à très haut débit pour les habitants des dites "zones blanches" qui souffrent encore actuellement de l'absence d'internet de haute qualité via un réseau fixe. Cela permettra aussi aux consommateurs belges de regarder des vidéos où qu'ils se trouvent et quel que soit le nombre de personnes tentant de le faire en même temps.

Outre son intérêt prospectif et pédagogique, visant à présenter au monde politique les hypothèses les plus probables de l'évolution des communications électroniques mobiles pour les deux prochaines décennies, cette étude constitue également une tentative d'offrir aux décideurs un outil destiné à objectiver les débats autour des revenus liés au spectre et, espérons-le, une contribution à la sortie de l'impasse actuelle.

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des postes et télécommunications

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 | 1030 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | M +32 478 63 91 82 | www.ibpt.be

